



Délibération n° 38 / 2020

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

- 9 OCT. 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. DELAUZE Daniel, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLON Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à M. MESSINA Gaspard), M. CHOLBI Jean-Claude (pouvoir à Mme LACUBE Danièle), Mme DE BLOCK Jasmine (pouvoir à Mme GUYONNET Gaëlle), M. GERVAIS Marc (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), Mme MARCILLAC Monique (pouvoir à Mme THALAMAS Fabienne).

Absents non excusés :

M. ARCAY Martin, M. GRILL Christophe.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil municipal – Désignation des délégués au sein de la CLECT de Montpellier Méditerranée Métropole

Madame Michelle CASSAR, maire de Pignan, expose au conseil municipal :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 12 juillet 1999, qui organise la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les EPCI à fiscalité propre, instaure la création d'une commission entre la Métropole et les communes qui la composent, afin de valoriser les transferts de compétences réalisées et ainsi permettre un juste calcul des attributions de compensation.

Elle précise que cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées se compose de 92 membres désignés en leur sein par les conseils municipaux.

La répartition des sièges entre les communes s'effectue selon des modalités identiques à celle de la représentation au Conseil Métropolitain.

Le nombre de délégués par conseil municipal au sein de la commission est égal au nombre de sièges que possède la Commune au sein du Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole, un en l'occurrence.

Le conseil municipal a la possibilité de désigner un représentant suppléant.

Il est donc fait appel à candidature.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 38/2020

Objet : Conseil municipal – Désignation des délégués au sein de la CLECT de Montpellier Méditerranée Métropole

Madame CASSAR propose la liste suivante dénommée liste SAMMUT :

- Monsieur Jean-Pascal SAMMUT – membre titulaire,
- Monsieur Thierry QUILLES – membre suppléant.

Cette liste étant valablement enregistrée, il est procédé au vote. Le résultat est le suivant :

Vote pour : 23

Vote contre : 0

Abstentions : 4 (dont 2 pouvoirs) : (Mme DE BLOCK Jasmine, M. GERVAIS Marc, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle).

- Les membres de la liste SAMMUT sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 16 septembre 2020

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN